

L'accord de libre-échange ne peut pas remplacer les bilatérales

Berne, le 17 mars 2014

Communiqué

L'accord de libre-échange ne peut pas remplacer les bilatérales

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux est pour le maintien des bilatérales : la voie royale

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux est convaincu que les accords bilatéraux ne peuvent pas être remplacés par un accord global de libre-échange avec l'Union Européenne. Le PLR est persuadé qu'avec un examen complet et comparatif des deux alternatives, le résultat sera le même. Il se réjouit que le Conseil des Etats partage cet avis et qu'il demande des actes plutôt que des paroles dans le débat politique.

Le postulat ([13.4022](#)) déposé en novembre 2013 par la conseillère aux Etats, Karin Keller-Sutter, demande au Conseil fédéral d'analyser de manière approfondie les avantages et les inconvénients d'un accord global de libre-échange entre la Suisse et l'UE et de les comparer avec les accords bilatéraux actuels. Cette analyse devrait être effectuée par un institut universitaire approprié.

Des actes et non des paroles

La discussion menée par les cercles eurosceptiques à propos d'un éventuel remplacement des accords bilatéraux par un accord global de libre-échange a pris une toute autre envergure avec l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse. Par conséquent, un examen approfondi et une clarification de la situation sont nécessaires pour replacer les actes au cœur du débat politique. Le PLR.Les Libéraux-Radicaux est satisfait du vote du Conseil des Etats qui soutient le postulat et donc partage le besoin d'une analyse détaillée de la situation.

La voie royale des bilatérales doit être maintenue

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux est convaincu que la portée des accords bilatéraux est nettement supérieure à celle d'un accord global de libre-échange avec l'UE. En tant que gardien de la voie royale des bilatérales, le PLR souhaite continuer dans cette direction tout en tenant compte de l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse – **par amour de la Suisse.**

Contacts:

* Karin Keller-Sutter, conseillère aux Etats, 071 244 18 84
* Felix Gutzwiller, conseiller aux Etats, 079 419 32 55
* Raphaël Comte, conseiller aux Etats, 079 598 56 53
* Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10
* Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48

L'accord de libre-échange ne peut pas remplacer les bilatérales